



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Acquisition de terrain le long de la RD 704 à MOLLKIRCH

#### Rapport n° CP/2014/560

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition foncière pour un dégagement de visibilité le long de la RD 704 à MOLLKIRCH, au lieu-dit Kohlplatz.

Afin de permettre des travaux de dégagement de visibilité sur la RD 704 à MOLLKIRCH au lieu-dit « Kohlplatz », des acquisitions de terrains auprès de deux propriétaires riverains s'avèrent nécessaires.

Il s'agit d'acquérir les parcelles cadastrées en section 2 n° 318/40, 320/41, 322/42 et 324/43 pour une surface totale de 1,20 are.

Consulté à cet effet, France Domaine a estimé la valeur de ces terrains à 120 € l'are, soit 144,00 € répartis de la façon suivante :

$$120 \text{ €/are} \times 1,20 \text{ are} = 144,00 \text{ €}$$

#### Indemnités pour perte de boisement et arbres fruitiers

Selon expertise de l'homme de l'art

#### Indemnités de démolition et reconstruction de clôtures ou portails, murets de soutènement

Selon devis estimatif

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	81 000,00 €	40 095,85 €	144,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

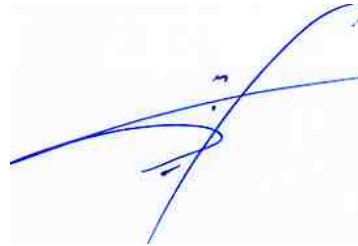
*- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 2 n° 318/40, 320/41, 322/42 et 324/43 pour une surface totale de 1,20 are, situées à MOLLKIRCH, au lieu-dit "Kohlplatz" dans le cadre de travaux de dégagement de visibilité sur la RD 704 à MOLLKIRCH, au prix de 120 € l'are soit 144,00 € et frais divers,*

*- dit que les actes seront établis en la forme administrative.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL